



PRÉDATEURS

Les années se succèdent et les dégâts causés par les loups et les ours augmentent de manière incontrôlée. La défense des troupeaux, des éleveurs et des éleveuses doit passer avant celle des loups, avec :

- **Le retrait des loups des espèces strictement protégées** dans la convention de Berne et la Directive Habitat.
- **Une augmentation des prélèvements ciblés**, en fonction des dégâts aux troupeaux et pas dans le cadre de la gestion de l'espèce.
- **La pérennisation et la création de « brigades loups »**, chargées des prélèvements, partout, y compris dans les parcs nationaux.
- **Une indemnisation prenant en compte la valeur réelle des animaux et les pertes indirectes** (avortement, stress...), sans chantage à l'investissement dans des moyens de protection.
- **L'expérimentation du piégeage.**

La défense des troupeaux, des éleveurs et des éleveuses doit aussi passer avant celle des ours, avec :

- **La création d'une brigade de piégeage non létal et d'effarouchement des ours** dans les foyers d'attaques.
- **La reconnaissance du nombre de victimes réelles** avec la prise en compte des animaux disparus.

Le plan ours 2018-2028, bâti sans concertation, et l'abandon des éleveurs et bergers en Ariège sont inacceptables. Aucune nouvelle réintroduction ne saurait être mise en œuvre sans une réelle écoute, sans objectif clair de défense du pastoralisme ni sans étude de ses atouts pour les dynamiques territoriales. La biodiversité ne se résumera jamais à la défense des grands prédateurs !



Confédération paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleurs

La Confédération paysanne est, depuis 1987, un acteur majeur du syndicalisme agricole français qui porte des valeurs de répartition et de solidarité. Le projet pour une agriculture paysanne, qu'elle défend avec constance depuis sa création, est cohérent et global.

CONTACTER LA CONF'

- ✉ : contact@confederationpaysanne.fr
- 🌐 : www.confederationpaysanne.fr
- ☎ : 01 43 62 04 04

VIANDE OVINE

NOS PROPOSITIONS POUR LES PAYSANNES ET PAYSANS



Confédération paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleurs



GARDONS NOS MOUTONS ET INSTALLONS NOS MOUTONNIERS !

L'industrialisation du secteur ovin continue et ses conséquences s'amplifient : diminution des installations et du nombre de fermes, standardisation des produits, viandes bas-de-gamme qui rebutent les consommateurs et entretiennent le recul de la consommation, perte d'autonomie alimentaire en élevage, utilisation excessive de la technologie et effacement du lien avec l'animal...

Pourtant, produire un agneau standard à prix bas n'est pas la solution : nous restons plus chers que nos concurrents irlandais ou néozélandais, avec des fermes si gourmandes en capital qu'elles en deviennent intransmissibles ! La Confédération paysanne appelle à actionner tous les leviers pour soutenir un élevage familial et durable, en phase avec la demande des citoyennes et des citoyens.

CHIFFRES CLÉS



-13%

Baisse de la consommation de viande ovine en 6 ans



-27%

Baisse du nombre de fermes « ovin viande » en 6 ans



55%

de viande ovine importée

NOS PROPOSITIONS POUR LES ÉLEVAGES OVINS

- Une loi interdisant l'achat des produits agricoles en-dessous de leur prix de revient : les industriels et les grandes surfaces ne peuvent plus faire leur beurre sur le dos des paysannes et des paysans !
- Une refonte de l'aide ovine, par :
 - L'assouplissement du critère de productivité de l'aide ovine, qui exclut de trop nombreux élevages ;
 - Des mesures de redistribution en faveur de l'installation et des élevages familiaux : complément pour les nouveaux installés, suppression du seuil de 50 brebis et abaissement de la majoration aux 400 premières brebis (plutôt que 500).
- Une véritable politique pour l'autonomie fourragère et l'adaptation des élevages aux territoires, afin de limiter la dépendance économique aux achats d'aliments, d'accompagner la montée en gamme des produits et de préserver les races locales menacées.
- Un soutien aux filières courtes territorialisées, qui répondent à la demande croissante des citoyennes et des citoyens pour une alimentation locale.
- Une politique foncière ambitieuse, avec notamment un accès facilité des troupeaux aux zones en déprise permettant la réouverture d'espaces embroussaillés (AFP ; pâturage saisonnier...)
- Le libre choix de prophylaxie et de mode d'identification : la vaccination et l'électronisation ne sont pas les seules solutions !

POUR UNE VRAIE RECONNAISSANCE DES SURFACES PASTORALES DANS LA PAC

En refusant de reconnaître une partie de ces surfaces, le ministère organise leur disparition !

La Confédération paysanne exige :

- La possibilité de faire reconnaître des surfaces à prédominance ligneuse (SPL) dans toute la France, et pas seulement dans 38 départements !
- La reconnaissance de toutes les ressources alimentaires utilisées pour nourrir nos troupeaux (chataignes, glands, résineux et épineux...) et donc l'éligibilité de ces surfaces ;
- Un accompagnement des paysannes et des paysans pour l'évaluation de leurs surfaces et une adaptation des contrôles.

PROTÉGEONS L'ICHN !

Avec son nouveau zonage, le ministère va priver des centaines d'élevages d'ICHN en zone défavorisée simple.

La Confédération paysanne demande :

- La réintégration de toutes les surfaces à handicap naturel en zone défavorisée simple ;
- Un financement ambitieux de l'ICHN, par un transfert du 1^e vers le 2^e pilier de la PAC ;
- L'éligibilité des seuls élevages à l'ICHN en zone défavorisée simple : contrairement à ce que pense la Commission européenne, les grands céréaliers n'en ont pas besoin !
- Le maintien des critères privilégiant l'actif en zone défavorisée simple (plafond à 75 ha, majoration sur 25 ha, etc.).

La PAC 2015-2020 a aussi fragilisé l'ICHN en montagne, en retirant les critères d'âge et de localisation du siège d'exploitation. Ils doivent être réintroduits pour que cette aide retrouve toute sa pertinence !